

VALMORENCY

Extrait de l'émission "Les jeudis de l'histoire valmorencéenne",
sur Radio Enghien, diffusée le jeudi 22 septembre 2011, sur

« Les forts et redoutes de la Vallée de Montmorency après la guerre de 1870 »

Hervé Collet

Nous allons nous pencher aujourd'hui sur le système de fortification de la Vallée de Montmorency après la guerre de 1870-1871. Il est important, avant d'étudier cette période, de resituer la problématique de la défense du territoire national au cours de la première moitié du 19^{ème} siècle.

L'invasion de l'armée russe en France, et à Paris, en 1814 et 1815, a montré la nécessité de protéger Paris par des fortifications. Thiers propose de construire une enceinte fortifiée à une distance de 1 à 3 km du mur des Fermiers généraux, capable de résister aux batteries ennemies.

Gérard Ducoeur

Il convient de signaler que le mur des Fermiers généraux, qui est érigé juste avant la Révolution, de 1785 à 1788, n'est pas destinée à assurer la défense de la capitale mais à forcer le paiement à la Ferme générale de l'octroi dû sur les marchandises y entrant.

H. C.

Vous avez raison de le souligner. Donc, l'idée d'une fortification militaire est adoptée le 1er août 1841. La nouvelle enceinte comporte un mur d'escarpe de dix mètres de haut, ponctué de 94 bastions pourvus d'artillerie devant lequel courent un fossé et un glacis de 250 mètres de large où toute construction est interdite. En avant de l'enceinte, à 5 km environ, seize forts complètent le dispositif. Les ouvertures ne manquent cependant pas : 17 portes et 26 barrières pour les routes, 8 poternes pour les chemins de fer, 2 passages pour les canaux et un pour la Bièvre. La nouvelle enceinte sera terminée en 1846.

G. D.

En tout, trente-neuf kilomètres de murs en pierre de taille et meulière sont édifiés, protégés à l'intérieur par un large fossé de 15 m (les actuels boulevards des Maréchaux) et à l'extérieur par une zone militaire large de 200 m environ.

H. C.

Les fortifications de Thiers, nous le verrons, ne défendront pas Paris de troupes ennemies, mais elle joueront quand même un rôle majeur, puisque 18 ans après leur construction, un projet de loi décidera de déplacer les limites de Paris jusqu'au fossé intérieur qui le longe. C'est ainsi qu'à partir de 1860, sous l'égide du baron Haussmann, tous les territoires situés entre le mur des Fermiers généraux et l'enceinte de Thiers sont annexés à Paris.

G. D.

Nous arrivons ainsi à la guerre de 1870 et à l'occupation de Paris par les Prussiens. Les forts de l'enceinte parisienne et ceux de la petite couronne ne peuvent faire face aux assauts de l'armée prussienne. L'architecte Viollet Le Duc (1814-1879) rédige en 1871 un mémoire dans lequel il démontre que les forts de 1840, construits sur la décision de Thiers et de Denfert-Rochereau, étaient périmés ou du moins incapables de résister à l'artillerie Prussienne. En effet, à la veille de l'armistice du 28 Janvier 1871, Paris a reçu 32 000 obus (du 20 au 26 Janvier), dont 4 000 sur le seul fort de La Briche, à Épinay, aux portes de la Vallée de Montmorency.

H. C.

C'est à ce moment qu'intervient un officier du génie militaire, qui est inconnu de l'opinion publique, et qui pourtant a fait autant, sinon plus, que Vauban pour la défense de notre territoire. Je veux parler du général Séré de Rivières. Fils d'un officier de l'Ancien Régime, Raymond Adolphe Séré de Rivières est né à Albi, le 20 mai 1815, dans une famille de la petite noblesse aisée. Il entre à l'École Polytechnique en octobre 1835. Deux ans plus tard, élève de l'École d'Application du Génie de Metz, il est nommé sous-lieutenant. Lieutenant en 1841, il participe à la conquête de l'Algérie d'avril 1841 à juillet 1842. Capitaine de deuxième classe en janvier 1843, il est affecté à la chefferie du génie de Toulon en avril. Il mène jusque dans les années 1870 une très honorable carrière d'officier du génie. Il est nommé général de Brigade en 1871.

G. D.

Séré de Rivières prend en juin 1873 le poste de secrétaire du Comité de défense, qui est un organe gouvernemental et non parlementaire, créé en 1872 par Adolphe Thiers pour réorganiser la défense du territoire. Le système qu'il préconise alors dans plusieurs mémoires est adopté à l'unanimité par le Comité de défense et fait l'objet du projet de loi relatif à l'amélioration des défenses des frontières de l'Est (loi adoptée le 17 juillet 1874). Et c'est lui qui sera chargé d'en assurer l'application. Il devient en effet directeur du service du Génie au Ministère de la Guerre. Nommé général de division en octobre 1874, il conduira d'une main de fer l'ensemble de ces travaux. Il bénéficie d'une position exceptionnelle dans l'administration française, puisqu'il est à la fois le décideur et le payeur des travaux qu'il fait exécuter.

H. C.

L'idée maitresse de Séré de Rivières est de faire reposer la défense d'une place sur un ensemble de forts détachés plutôt que sur une ligne continue. On construit ainsi, de 1874 à 1885, 166 forts, 43 ouvrages secondaires, et environ 250 batteries. Près de cinq-cents ouvrages en moins de dix ans, c'est infiniment plus que Vauban en trente ans. À l'Est, deux lignes de fortifications, de Belfort à Épinal et de Toul à Verdun, doivent sécuriser la frontière. La frontière Nord doit être assurée par la neutralité belge. Toutefois, Lille et Maubeuge deviennent d'importants camps retranchés et des forts d'arrêts verrouillent les vallées de l'Escault, de la Meuse, de la Sambre, de l'Oise. Ces forts reçoivent une artillerie qui se renouvelle au fur et à mesure de l'apparition de nouveaux matériels.

G. D.

Concentrons-nous à présent sur les fortifications de la Région Parisienne. La construction des ouvrages situés sur les hauteurs de Paris est décidée par une loi spéciale votée le 27 mars 1874, à partir des conclusions du mémoire de Viollet le Duc. La commissions des fortifications, présidée par le général Frossard et par des généraux d'artillerie, adopte le système polygonal et arrête les caractéristiques des divers ouvrages. On dénombrera alors la construction de 8 forts de première urgence et 7 forts de seconde urgence.

H. C.

Il est ainsi décidé d'occuper les hauteurs d'Écouen, de Corneilles, de Sannois et de Montmorency au Nord ; celles qui séparent les vallées de la Marne et de la Seine à l'Est ; enfin celles qui encadrent Versailles à l'Est et au Sud-est. Organisés en trois groupements géographiques, ces forts sont placés de 8 à 17 kilomètres de l'enceinte parisienne et sont distants entre eux de 3 à 7 kilomètres, ce qui leur permet de se couvrir mutuellement en cas d'attaque.

G. D.

Décrivons rapidement le schéma d'un fort Séré de Rivières : les forts sont protégés vers l'attaque par une épaisse couche de terre aménagée (que l'on nomme *parapet*). Les canons sont placés en batterie à l'air libre. Ils sont dirigés vers le front d'attaque probable et sont

acheminés vers leurs postes par des rampes d'accès. En dessous, des voûtes servent de logement et de magasins, et ouvrent sur une cour assez étroite. Les communications se font à l'intérieur par des couloirs.

H. C.

L'entrée du fort, sur le *front de gorge* ou arrière, se fait par un pont escamotable et est protégé par de multiples meurtrières. L'ensemble est entouré d'un fossé flanqué par des *caponnières*...

G. D.

Je me permets de vous interrompre, car vous commencez à utiliser des termes techniques qui méritent d'être expliqués. Une *caponnière*, dans les forts du XIX^e siècle, c'est une *casemate* basse placée au fond du fossé, armée de canons tirant des balles contre l'infanterie ennemie descendue dans le fossé ou de petits projectiles contre les passerelles. Quant au *front de gorge*, c'est le côté de l'ouvrage le moins exposé aux tirs ennemis, souvent celui de la ville défendue. La porte d'un fort est généralement placée sur la *gorge*.

H. C.

Tant qu'on y est, donnons encore une ou deux explications techniques : une *casemate*, à l'origine, est une salle fermée en maçonnerie résistant aux projectiles de siège, présentant une ou plusieurs ouvertures de tir pour une pièce d'artillerie. Par extension, toutes les pièces protégées des projectiles de siège, à vocation de chambre de tir ou non, ont reçu ce nom à partir du XVIII^e siècle.

G. D.

Revenons sur les forts Séré de Rivière de la région parisienne. Ils se soutiennent mutuellement et sont distants de trois à sept kilomètres. Ils doivent être autonomes durant toute la durée du siège et donc contiennent tous les approvisionnements nécessaires (vivres et munitions). Ils sont tous construits dans des délais extrêmement serrés, entre 1874 et 1877.

H. C.

La Vallée de Montmorency, au sens large du terme, sera défendue de la façon suivante : n'oublions pas, tout d'abord, le fort de la Briche à Saint-Denis, aux confins d'Épinay, construit dans les années 1840 et qui a été particulièrement éprouvé lors du siège de Paris en 1870-1871. Citons également à Saint-Denis, le fort de la Double Couronne et le fort de l'Est. Sont construits à partir de 1874 : au Nord, au delà-de la forêt de Montmorency, les forts de Domont et d'Écouen, appuyés par la batterie de Blémur (sur Piscop). Puis, sur la colline de Montmorency, sont édifiés les forts de Montlignon/Andilly et de Montmorency. Sur la butte de Sannois/Corneilles est construit le fort de Corneilles, appuyé par des batteries sur Franconville (aujourd'hui détruites) et enfin, la redoute de la Butte Pinson à Montmagny. Nous allons passer en revue ces différentes fortifications.

G. D.

Le rôle du Fort de Domont et de la batterie de Blémur est d'interdire la voie ferrée de Beaumont, tout en surveillant la Plaine de France. Sa construction est mise en route par 600 prisonniers de droit commun. Les travaux sont dirigés par le commandant du génie Decoux qui a sous ses ordres le capitaine Delanne et un certain officier du génie, le lieutenant Joffre. Il s'agit bien de Joseph Jacques Césaire Joffre (1852- 1931) qui deviendra maréchal de France en décembre 1916.

H. C.

La construction du fort démarre le 14 juillet 1874 et les pierres des Champeaux (meulières compactes et caverneuses) commencent à affluer sur le site, le 16 juillet 1874. De plus, la présence de briqueterie Marchand, proche du fort, sa production est utilisée lors des travaux. L'adjudicataire des travaux de construction du fort de Domont, mais également ceux de Montlignon et de Montmorency, est Georges Eugène Villetel, entrepreneur demeurant à Montmorency. La construction de ces ouvrages est facilitée par la mise à disposition du chemin de fer industriel des briqueteries de Champeaux.

G. D.

Passons au fort de Montlignon, dont la construction est parsemée d'anecdotes. Il a été édifié sous la direction de Joffre dans les conditions suivantes. Le commandant Riondel charge Joffre d'étudier et de lui soumettre le projet d'un fort qu'on se propose d'établir à Montlignon. Le projet mis sur pied est envoyé au Ministère et en revient approuvé. Le général Séré de Rivières fait connaître qu'il va envoyer un capitaine pour diriger ce nouveau chantier : « *Inutile*, répond le commandant Riondel, *Joffre fera l'affaire* ».

H. C.

Le 6 novembre 1876, Joffre est nommé capitaine. Un jour qu'il déjeune solitairement à la popote du chantier, tenue par une sorte de cantinière, cette brave femme entre brusquement et dit « *Mon capitaine, il y a en bas un monsieur qui vous demande* ». « *Faites-le monter* » répond Joffre qui a toujours eu un bon appétit et n'a jamais aimé être dérangé pendant ses repas. « *C'est que... c'est le maréchal de Mac Mahon* ». Le maréchal, qui est alors président de la République, est venu à cheval, accompagné par le colonel Broye, son aide de camp, pour se rendre compte de l'état des travaux du front Nord de Paris.

G. D.

Tout fier de lui montrer son ouvrage, Joffre ne lui fait grâce d'aucun détail et Mac-Mahon écoute avec bonhomie les explications du jeune capitaine du génie, qui a même la prétention de faire grimper le Président au sommet d'un observatoire de fortune élevé au centre du fort. Mais le colonel Broye s'interpose et fait comprendre à Joffre que le Maréchal ne peut pas se livrer à une pareille gymnastique. Ce dernier reviendra plusieurs fois, montrant ainsi que ses hautes fonctions politiques ne l'empêchent pas de s'intéresser aux questions militaires.

H. C.

A trois kilomètres de là, nous trouvons le fort de Montmorency, construit entre 1875 et 1879. Il est prévu au départ pour 620 hommes et 47 pièces d'artillerie. Le porche d'entrée, dont la voûte est en anse de panier, est défendu par un pont-levis, du même type qu'à Montlignon, avec une porte à translation verticale, toujours existante. Au-delà du porche, un tunnel en anse de panier donne sur six travées sur trois niveaux du casernement de la troupe. On trouve une *caponnière* double à la *gorge*, à deux pièces par direction de tir.

G. D.

Notons que le magasin à poudre, d'une contenance maximale de 10 tonnes, a sauté sur ordre le 18 juin 1940, laissant un cratère d'une centaine de mètres de diamètre, pour une trentaine de profondeur.

H. C.

Évoquons maintenant, le dernier mais non le moindre, au sud-ouest de la Vallée, le fort de Corneilles-en-Parisis. Il est considéré comme prioritaire et a pour mission de verrouiller le passage d'Argenteuil, de protéger l'accès à la Vallée de Montmorency ainsi que la route et la voie ferroviaire vers Pontoise et Rouen. De forme trapézoïdale irrégulière comme ses homologues, le fort possède deux fronts tournés vers l'attaquant et deux flancs vers Paris. Le pavillon des officiers est protégé par un massif, comportant sept caves à canon abritant des mortiers destinés à battre les pentes de la butte non visible de la crête d'artillerie. Construit entre 1874 et 1877, il est doté de 64 canons et sa garde nécessite 1095 hommes de troupes, 36 officiers et 14 chevaux, avec 3 mois d'approvisionnements.

G. D.

Dernier élément du dispositif de défense de la Vallée, citons la redoute de la Butte Pinson. Elle est située sur le territoire de Montmagny, mais son emprise s'étend aussi sur Groslay, Pierrefitte et Villetaneuse. Ouverte en décembre 1877, elle a été construite en deux ans et demi par le 1^{er} régiment du Génie, selon un plan trapézoïdal. La face la plus exposée à l'ennemi - et par conséquent la mieux défendue - est située au Nord-est, tandis que l'on

pénètre dans l'enceinte de l'édifice par la face Sud-ouest, ouverte sur Paris. La superficie de la redoute *intra muros* représente 2 hectares.

H. C.

À l'origine, la garnison est composée de 151 soldats : 7 officiers et 144 hommes de troupe. Les fossés, larges de 3 à 6 mètres et profonds de 4 mètres, sont dotés d'une *escarpe* entièrement maçonnée. Des canonnières défendent l'entrée de la Redoute. Celle-ci compte 8 *traverses*, dont 4 avec abri, se répartissant sur tout l'arrière du casernement. Sous les *traverses* se trouvent de longues salles voûtées servant de dépôts de munitions et d'abris. À sa mise en service, elle est équipée de 13 pièces de rempart, 4 mortiers et 5 pièces de flanquement. La caserne proprement dite est formée de 10 casemates voûtées reliées entre elles. Tous les murs de la caserne sont en moellons de meulière; seuls les encadrements des ouvertures, tournées vers le Sud, sont en pierre de taille (calcaire lutétien) ou en brique rouge. Les parois intérieures sont blanchies à la chaux afin d'éclaircir les pièces.

G. D.

Nous allons maintenant évoquer la suite des événements. Tous ces forts sont terminés et occupés dans les années 1877-1879. Eh bien, ironie du sort, ils sont déjà obsolètes en 1885, dix ans après le plan Seré de Rivières. Vous allez nous expliquer pourquoi.

H. C.

En 1885, apparaissent les *obus torpilles*, dont les ogives sont plus allongés et les parois plus minces, donc contenant plus de charge. Ils portent surtout des explosifs *brisants* (*futures « charges creuses »*) de beaucoup plus grande puissance. L'artillerie devient en outre beaucoup plus précise. La position de l'artillerie à ciel ouvert et concentrée sur les *parapets* est désormais intenable. L'apparition des obus à mitrailles rend de plus le service des pièces impossibles lors des bombardements. On doit alors revoir tout le système défensif.

G. D.

On a alors deux solutions possibles : ou bien couvrir les forts par des cuirassements à l'épreuve des projectiles, ou bien sortir les pièces de gros calibre et les placer dans les intervalles. La première solution est très coûteuse et ne peut être généralisée. On a recours à la seconde. Comme se produit alors une détente avec l'Italie, ces modifications ne concernent que les forts de la frontière Est, ceux des Alpes restant dans leur état originel.

H. C.

Ne restent dans les forts que quelques pièces de gros calibre placées sous casemates blindées, généralement chargées du rôle d'interdiction pour certains points stratégiques. Dans les intervalles, sont placés la quasi totalité des pièces de gros calibre dans des batteries enterrées, cuirassées ou non. En avant de cette ligne, est placée une position d'infanterie : la ligne de couverture, chargée de mettre les batteries à l'abri d'un coup de main, avec l'aide de pièces de petit calibre.

G. D.

Les forts sont désormais surtout des ouvrages d'infanterie, points d'appui de la ligne de couverture de l'artillerie. L'artillerie de petit calibre devant assurer le flanquement des intervalles se trouve dans les forts et dans des ouvrages intermédiaires, qui jouent ainsi le rôle de caponnières de la ligne de défense principale.

Les magasins à munitions sont désormais échelonnées en profondeur à l'extérieur des forts, comme conséquence de la dispersion des batteries, et desservis par des routes ou des voies ferrées dont le développement est devenu nécessaire. C'est ainsi qu'on voit fleurir des *routes stratégiques*.

H. C.

Les forts de la Vallée de Montmorency sont donc déclassés dès 1885. Vont-ils servir néanmoins en 1914 ?

G. D.

Eh bien non ! Notez-bien, ils ont failli servir. Mais à la fin du mois d'août 1914, les Allemands, sûrs de leur victoire, retirent deux divisions de la France pour les envoyer vers le front russe où se livre la bataille de Tannenberg. Du coup, le général von Kluck renonce à encercler Paris et infléchit sa marche vers la Marne et l'Ourcq, au Sud-est. Erreur fatale. En présentant son flanc à l'ennemi, l'armée allemande se met en position de faiblesse et ce sera la fameuse bataille de la Marne.

H. C.

La dernière avancée des troupes allemandes dans l'actuel Val d'Oise est notée à Asnières-sur-Oise et Luzarches le 4 septembre 1914, puis les divisions allemandes se dirigent vers Dammartin-en-Goële. Il serait injuste de dire que les forts de la Plaine de France et de la Vallée de Montmorency n'ont servi à rien. Le commandement allemand était parfaitement au courant du dispositif, de ce que l'on a appelé le *camp retranché de Paris* et a voulu le contourner, faute de troupes suffisantes pour l'investir. La force de frappe atomique elle non plus, n'a pas servi jusqu'à présent, heureusement. C'est la fonction des armes de dissuasion...

G. D.

En 1940, la ligne Maginot, elle non plus, n'a pas servi, puisque les Allemands l'ont contournée par la Belgique. Tous les forts de la Région Parisienne ont donc servi de casernes de cantonnement, de dépôts de munition, de relais de transmission, etc., pour appuyer l'Occupation.

H. C.

Il nous reste à faire le point sur ce que sont devenues aujourd'hui les fortifications de la Vallée de Montmorency. Le fort de Corneilles est aujourd'hui la propriété de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France qui en a confié la gestion à l'Association des « Amis du Fort de Corneilles ». Cette association s'est donné pour objectif de sauvegarder et restaurer le site, tout en le faisant vivre, en y permettant l'installation d'ateliers d'artistes et des tournages cinématographiques.

G. D.

Depuis 1992, le fort de Montmorency abrite le Centre d'initiation aux techniques commandos, dépendant de la base aérienne 921 de Taverny. Offrant toutes les opportunités pour effectuer ce type d'entraînement, le site, qui connaît un grand succès, est fréquenté en premier lieu par les fusiliers commandos de l'air de l'unité de protection, mais aussi par des militaires du rang et des réservistes des autres unités de la base. Comme la Base 921 est elle-même, depuis la nouvelle carte militaire dévoilée en juillet 2008, amenée à être dissoute, le sort du fort de Montmorency est en suspens.

H. C.

Le fort de Montlignon/Andilly appartient au Ministère de l'intérieur et abrite le centre national de tir de la Police Nationale.

G. D.

Le fort de Domont est propriété de l'Office national des Forêts. Il est loué au Centre d'entraînement et de formation de la *National Fire Protection Association* (N.F.P.A.), organisation Américaine devenue référence mondiale dans le domaine de l'incendie, qui organise des formations, des recyclages et des remises à niveau en matière de Service de Sécurité Incendie et Assistance aux Personnes.

H. C.

Le fort de la Briche, à Saint-Denis, abrite aujourd'hui la 26^e compagnie d'incendie et le *Centre de Formation des Cadres* de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris.

G. D.

La Redoute de la Butte Pinson à Montmagny a effectué sa complète mutation lors de son rachat en 1973 au Ministère de la Défense par les villes de Montmagny et de Pierrefitte, avant de devenir la propriété du S.I.E.A.B.P. (*Syndicat Intercommunal pour l'Étude et*

l'Aménagement de la Butte Pinson), qui groupe également les communes de Groslay et de Villetaneuse. Le parc environnant, de 120 hectares environ, est propriété de la Région Île-de-France, qui envisage de l'ouvrir au public après aménagement. La caserne est occupée par des Associations (club de tir, école des abeilles, association viticole).